

# Nouveau Pacte Ferroviaire

## Oui, à l'UNSA-Ferroviaire nous négocions et ça paye ...



Paris juin 2018

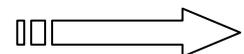
Dans la Loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire 2018, la question de la rémunération est un sujet puissant. Après un premier cycle de discussions / lobbying de l'**UNSA-Ferroviaire**, certains Éléments Variables de Solde (EVS) ont été pris en compte (indemnité, prime de vacances, prime de fin d'année, etc.), mais le Gouvernement, conseillé par les Entreprises Ferroviaires (représentées par l'UTP) refusaient d'intégrer les allocations dans le cas d'un transfert de salarié.

Pour l'**UNSA-Ferroviaire** "les allocations" pour certains métiers comme les vendeurs, ASCT, ADC, agents de réserves, etc., font partie intégrante du salaire pouvant même parfois atteindre  $\frac{1}{3}$  (une part substantielle) du salaire.

L'**UNSA-Ferroviaire** devant cette injustice a aussitôt rédigé, argumenté et fait porter un amendement (N° 27) précisant que tous les éléments de la rémunération devraient être repris en cas de transfert d'un salarié, **en incluant les allocations, ce qui n'était pas le cas initialement.**

Dans le cadre de nombreuses audiences avec le Ministère des Transports et notamment le 14 mai dernier, l'**UNSA-Ferroviaire** a été reçue au Ministère des Transports sur le thème de la rémunération. A cette occasion l'**UNSA-Ferroviaire** a insisté sur l'intégration des allocations dans le salaire des agents transférés.

A la sortie l'**UNSA-Ferroviaire** a obtenu l'assurance que son amendement N°27, qui garantit de la rémunération NETTE et l'ensemble des prestations reçue au titre des dispositions actuelles, disponible sur notre site internet [www.unsa-ferroviaire.org](http://www.unsa-ferroviaire.org), sera soutenu par le Gouvernement.



UNSA-Ferroviaire  
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS  
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65  
E-mail : [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)



Le 16 mai la Ministre des Transports Élisabeth Borne annonce lors de son audition au Sénat que :

*Au-delà, il est apparu utile dans les discussions avec les partenaires sociaux de préciser que les allocations sont bien prises en compte dans le calcul du maintien de la garantie de la rémunération inscrite dans le texte voté par les députés.*

Quelques jours plus tard, le 25 mai, une communication interne annonçait dans le Temps Réel interne numéro 47 :

*L'inscription de nouvelles assurances en cas de transfert de personnel à la concurrence, en particulier par la priorité donnée au volontariat et le maintien intégral de la rémunération (dont les allocations).*

Le 28 mai, après son audience avec le Président du Sénat Gérard Larcher, notre délégation **UNSA-Ferroviaire** a obtenu l'assurance d'une reprise TOTALE de la rémunération (y compris des allocations) en cas de transfert et de changement d'Entreprise Ferroviaire.

En conclusion, **l'UNSA-Ferroviaire** en responsabilité, a défendu dans son travail de négociations la rémunération de TOUS des agents !

**N'écoutez pas ceux qui nous critiquent,  
méfiez-vous des contrefaçons,  
jugez par vous même !**

